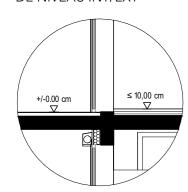


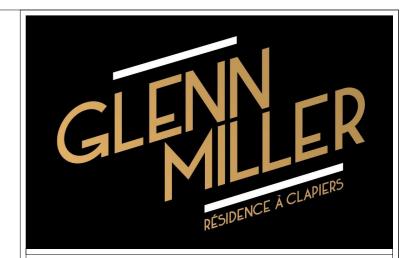
PRINCIPE DE CHANGEMENT DE NIVEAU INT/EXT





NOTA

- Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation
- Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH
- Les retombées, soffites, faux-plafonds, gaines, canalisations, convecteurs, l'emplacement des équipements électriques, ainsi que la hauteur sous plafond des seuils et la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
- Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. le mobilier ainqi que l'emplacement des éléments de cuisine et de la salle de bain sont donnés à titre indicatif et sont non contractuels.





Niveau : **R+2** N° : **A22**

TABLEAU DES SURFACES

Séjour / Cuisine	44,20 m2
Chambre 1	9,00 m2
Chambre 2	13,50 m2
Dégagement	2,00 m2
SdB	5,80 m2
WC	2,00 m2

SURFACE HABITABLE 76,50m2

Terrasse 33,00 m²

PLAN DE VENTE





Indice : B Date : 15/06/2023